

Nom du produit : STOP GIVRE 107 001

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1-1 Identificateur de produit

Nom du produit : STOP GIVRE

Référence du produit : 107 001

Code UFI : JHAJ-R9UX-Y00K-2X1Q

Identification du produit : AEROSOL

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées.

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal :

Utilisation industrielle, Utilisation professionnelle

Utilisation de la substance/mélange :

Anti-rouille, galvanisation à froid à base de zinc

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité.

TEXXIUM SAS

58 RUE DE MAITENA

40260 CASTETS

Tel : 05 58 57 37 20

texxium@texxium.fr

site internet : www.texxium.fr

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Téléphone : 01 - 45 - 42 - 59 - 59

Société/Organisme : FRANCE : <http://www.centres-antipoison.net>.

Nom du produit : STOP GIVRE 107 001

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Aérosol 1 H222;H229

Eye Irrit. 2 H319

STOT SE 3 H336

Texte intégral des classes de danger, mentions H et EUH : voir rubrique 16

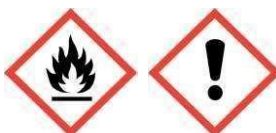
Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP)



GHS02 GHS07

Mention d'avertissement (CLP) : Danger

Contient : propan-2-ol

Mentions de danger (CLP) : H222 - Aérosol extrêmement inflammable.

H229 - Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Conseils de prudence (CLP) : P102 - Tenir hors de portée des enfants.

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P211 - Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. P251 - Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P260 - Ne pas respirer les aérosols.

P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. P280 - Porter un équipement de protection des yeux.

Nom du produit : STOP GIVRE 107 001

P304+P340 - EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

P410+P412 - Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F

Phrases supplémentaires

: Ne pas utiliser pour un usage autre que celui pour lequel le produit est prévu. Réservé à un usage professionnel.

2.3 Autres dangers

Ne contient pas de substances PBT/vPvB $\geq 0,1$ % évaluées conformément à l'annexe XIII du règlement REACH

Le mélange ne contient pas de substances inscrites sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnu comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %

Nom du produit : STOP GIVRE 107 001

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Non applicable

3.2 Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
propan-2-ol	N° CAS: 67-63-0 N° CE: 200-661-7 N° Index: 603-117-00-0 N° REACH: 01-2119457558-25	40 – 60	Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H336
éthanol	N° CAS: 64-17-5 N° CE: 200-578-6 N° Index: 603-002-00-5 N° REACH: 01-2119457610-43	40 – 60	Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319
Dioxyde de carbone (Gaz propulseur (Aérosol))	N° CAS: 124-38-9 N° CE: 204-696-9 N° REACH: exempté d'enregistrement	5 – 8	Press. Gas (Comp.), H280
Éthylène glycol	N° CAS: 107-21-1 N° CE: 203-473-3 N° Index: 603-027-00-1 N° REACH: 01-2119456816-28	2 – 5	Acute Tox. 4 (par voie orale), H302 STOT RE 2, H373

Limites de concentration spécifiques:		
Nom	Identificateur de produit	Limites de concentration spécifiques
éthanol	N° CAS: 64-17-5 N° CE: 200-578-6 N° Index: 603-002-00-5 N° REACH: 01-2119457610-43	(50 ≤C < 100) Eye Irrit. 2, H319

Remarques : Calcul de l'étiquetage de l'aérosol en excluant le gaz

Produit soumis à l'article 1.1.3.7 du CLP. La règle de divulgation des composants est modifiée suivant ce cas.

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

Nom du produit : STOP GIVRE 107 001**RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1 Description des mesures de premiers secours**

Premiers soins après inhalation : Permettre au sujet de respirer de l'air frais. Mettre la victime au repos. Consulter un médecin si les difficultés respiratoires persistent.

Premiers soins après contact avec la peau : Enlever vêtements et chaussures contaminés. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

Premiers soins après contact oculaire : En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement à l'eau claire durant 10-15 minutes.

Consulter un médecin si la douleur ou la rougeur persistent.

Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Consulter d'urgence un médecin. Mettre la victime au repos.

4.2 Principaux symptômes et effets aigus et différés

Symptômes/effets après inhalation : L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Symptômes/effets après contact avec la peau : Non considéré comme particulièrement dangereux au contact de la peau dans des conditions normales d'utilisation.

Symptômes/effets après contact oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux.

Symptômes/effets après ingestion : Ingestion peu probable.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaire

Conseils aux médecins : traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés : Dioxyde de carbone. Poudre. Mousse. Mousse résistant à l'alcool.

Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Aérosol extrêmement inflammable.

Danger d'explosion : Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Reactivité en cas d'incendie : Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.

5.3 Conseils aux pompiers

Mesures de précaution contre l'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

Instructions de lutte contre l'incendie : Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Les projections d'aérosols enflammés éclatant sous une trop forte pression due à l'incendie sont à contrôler. Pour éviter les surpressions refroidir les aérosols avec de l'eau.

Nom du produit : STOP GIVRE 107 001**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Mesures générales : Mesures à prendre dans le cas de percement ou d'écrasement d'aérosols provoquant des fuites de produits contenus dans les aérosols. Ecarter toute source d'ignition. Aérer la zone. Ne pas fumer. Assurer une extraction ou une ventilation générale du local. Evacuer et restreindre l'accès.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Ne pas toucher le produit. Evacuer la zone.

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Porter l'équipement de protection individuelle recommandé. Veiller à une ventilation adéquate. Tenir à l'écart de toute source d'ignition. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas inhaler les vapeurs.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public. Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Nettoyer rapidement les épandages. Recueillir le reliquat à l'aide d'une matière absorbante non combustible.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir rubrique 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle.

Nom du produit : STOP GIVRE 107 001

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Une bonne ventilation du lieu de travail est indispensable. Utiliser seulement l'équipement spécifié approprié à ce produit, à sa pression et température d'utilisation. Ne pas utiliser pour un usage autre que celui pour lequel le produit est prévu. Ne pas respirer les gaz, vapeurs, fumées ou aérosols. Toutes les précautions doivent être prises pour éviter un départ de feu lors de la perforation accidentelle par les fourches d'un chariot pendant la manipulation de palette d'aérosols. Ne pas percer, ne pas faire chuter, ne pas écraser les cartons et les aérosols.

Toutes précautions d'usage doivent être prises lors des chargements ou déchargements des véhicules afin d'éviter la chute des aérosols. Ne pas pulvériser ni près, ni vers une flamme, un corps incandescent, un appareil électrique en fonctionnement - Ne pas fumer. Récipient sous pression - Ne pas percer ou brûler même après usage. Entreposer et manipuler comme s'il existait toujours un sérieux risque d'incendie/d'explosion et de danger pour la santé.

Mesures d'hygiène : Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Conserver à une température ne dépassant pas 50 °C. Suivre des procédures de mise à la terre appropriées pour éviter l'électricité statique. Utiliser des équipements électriques/mécaniques mis à la terre.

Conditions de stockage : Recommandations applicables pour les entrepôts et réserves dans lesquels sont stockés des aérosols.

Il est recommandé de débanaliser les aérosols dans le stock. La zone " aérosols " doit être délimitée soit à l'aide d'un grillage métallique à maille maxi de 5cm, formant une cage, soit à l'aide de murs, afin d'éviter les projections d'aérosols risquant d'enflammer le reste du stock. Ne pas fumer.

Afin de limiter les risques de chute, il convient de positionner les palettes le plus près possible du sol. Si les colis sont gerbés, il convient de s'assurer que ceux des couches inférieures ne s'écrasent pas (risque de fuites par compression).

Il est recommandé :

de ventiler les locaux et de ne stocker aucun aérosol à proximité d'une source de chaleur, y compris les rayons solaires, étincelles et flammes nues

- d'utiliser la procédure de feu, en cas de travaux. Conserver dans un endroit sec et bien ventilé.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée disponible.

Nom du produit : STOP GIVRE 107 001**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1 Paramètres de contrôle****8.1.1 Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques****propan-2-ol (67-63-0)****France - Valeurs Limites d'exposition professionnelle**

Nom local	Alcool isopropylique
VLE (OEL C/STEL)	980 mg/m ³
VLE (OEL C/STEL) [ppm]	400 ppm
Remarque	Valeurs recommandées/admises
Référence réglementaire	Circulaire du Ministère du travail (réf.: INRS ED 984, 2016)

Éthylène glycol (107-21-1)**UE - Valeur limite indicative d'exposition professionnelle (IOEL)**

Nom local	Ethylene glycol
IOEL TWA	52 mg/m ³
IOEL TWA [ppm]	20 ppm
IOEL STEL	104 mg/m ³
IOEL STEL [ppm]	40 ppm
Remarque	Skin
Référence réglementaire	COMMISSION DIRECTIVE 2000/39/EC

France - Valeurs Limites d'exposition professionnelle

Nom local	Ethylèneglycol (vapeur)
VME (OEL TWA)	52 mg/m ³
VME (OEL TWA) [ppm]	20 ppm
VLE (OEL C/STEL)	104 mg/m ³
VLE (OEL C/STEL) [ppm]	40 ppm
Remarque	Valeurs réglementaires indicatives; risque de pénétration percutanée
Référence réglementaire	Arrêté du 30 juin 2004 modifié (réf.: INRS ED 984, 2016)

Dioxyde de carbone (124-38-9)**UE - Valeur limite indicative d'exposition professionnelle (IOEL)**

Nom local	Carbon dioxide
IOEL TWA	9000 mg/m ³
IOEL TWA [ppm]	5000 ppm
Référence réglementaire	COMMISSION DIRECTIVE 2006/15/EC

France - Valeurs Limites d'exposition professionnelle

Nom local	Carbone (dioxyde de)
VME (OEL TWA)	9000 mg/m ³

Nom du produit : STOP GIVRE 107 001

VME (OEL TWA) [ppm]	5000 ppm
Remarque	Valeurs réglementaires indicatives
Référence réglementaire	Arrêté du 30 juin 2004 modifié (réf.: INRS ED 984, 2016)
éthanol (64-17-5)	
France - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Alcool éthylique
VME (OEL TWA)	1900 mg/m³
VME (OEL TWA) [ppm]	1000 ppm
VLE (OEL C/STEL)	9500 mg/m³
VLE (OEL C/STEL) [ppm]	5000 ppm
Remarque	Valeurs recommandées/admises
Référence réglementaire	Circulaire du Ministère du travail (réf.: INRS ED 984, 2016)

8.1.2. Procédures de suivi recommandées

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.3. Contaminants atmosphériques formés

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.4. DNEL et PNEC

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.5. Bande de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2 Contrôles de l'exposition**8.2.1. Contrôles techniques appropriés**

Contrôles techniques appropriés:

Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

8.2.2. Équipements de protection individuelle

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:

**8.2.2.1. Protection des yeux et du visage**

Protection oculaire :

Lunettes de sécurité avec protections latérales

8.2.2.2. Protection de la peau

Protection de la peau et du corps :

Aucun vêtement spécial ou protection de la peau n'est recommandé dans les conditions normales d'utilisation

Nom du produit : STOP GIVRE 107 001

Protection des mains :

En cas de contact répété ou prolongé, porter des gants. Caoutchouc nitrile. Gants en caoutchouc butyle

8.2.2.3. Protection des voies respiratoires Protection des voies respiratoires :

Aucun équipement de protection respiratoire n'est requis dans des conditions normales d'utilisation prévue avec une ventilation adéquate

8.2.2.4. Protection contre les risques thermiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2.3. Contrôle de l'exposition de l'environnement Autres informations :

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Assurer une extraction ou une ventilation générale du local.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Couleur	: Incolore.
Odeur	: Alcool.
Seuil olfactif	: Pas disponible
Point de fusion	: Pas disponible
Point de congélation	: Pas disponible
Point d'ébullition	: Pas disponible
Inflammabilité	: Pas disponible
Propriétés explosives	: Récipient sous pression : peut éclater sous l'effet de la chaleur.
Limites d'explosivité	: Pas disponible
Limite inférieure d'explosion	: Pas disponible
Limite supérieure d'explosion	: Pas disponible
Point d'éclair	: 12 °C (PA)
Température d'auto-inflammation	: Pas disponible
Température de décomposition	: Pas disponible
pH	: Pas disponible
Viscosité, cinématique	: Pas disponible
Solubilité	: Pas disponible
Coefficient de partage noctanol/eau (Log Kow)	: Pas disponible
Pression de vapeur	: Pas disponible
Pression de vapeur à 50 °C	: Pas disponible
Masse volumique	: Pas disponible
Densité relative	: 0,8 (PA)
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Pas disponible
Caractéristiques d'une particule	: Non applicable

Nom du produit : STOP GIVRE 107 001

9.2 Autres informations

Informations concernant les classes de danger physique

% de composants inflammables : 89

Autres caractéristiques de sécurité

Teneur en COV : 93,8 % (760 g/l)

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aérosol extrêmement inflammable. Peut s'enflammer ou exploser sous l'effet de la chaleur.

10.2 Stabilité chimique

Le produit est stable dans des conditions normales de manipulation et de stockage.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucun(es) dans des conditions normales.

10.4 Conditions à éviter

Chaleur. Flamme nue. Rayons directs du soleil. Etincelles. Eviter le contact avec les surfaces chaudes. Supprimer toute source d'ignition.

10.5 Matières incompatibles

Aldéhydes. Boîtier aérosols en métal, ne pas mettre en contact avec les oxydants, acides ou bases. Acides forts. Bases fortes. Peroxyde d'hydrogène.

10.6 Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique génère : Dioxyde de carbone. Monoxyde de carbone.

Nom du produit : STOP GIVRE 107 001

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement CE n°1272/20028

Toxicité aiguë (orale) : Non classé
 Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé
 Toxicité aiguë (Inhalation) : Non classé

propan-2-ol (67-63-0)	
DL50 orale rat	5840 mg/kg
DL50 cutanée lapin	13900 mg/kg
CL50 Inhalation - Rat	> 25000 mg/l
Éthylène glycol (107-21-1)	
DL50 orale rat	7712 mg/kg

Éthylène glycol (107-21-1)	
DL50 voie cutanée	> 3500 mg/kg
CL50 Inhalation - Rat	> 2,5 mg/l
éthanol (64-17-5)	
DL50 orale	10470 mg/kg
DL50 voie cutanée	15800 mg/kg
CL50 Inhalation - Rat	50000 mg/m³

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé
 Indications complémentaires : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux.
 Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé
 Indications complémentaires : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé
 Indications complémentaires : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
 Cancérogénicité : Non classé
 Indications complémentaires : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis Toxicité pour la reproduction : Non classé
 Indications complémentaires : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
 Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)

Nom du produit : STOP GIVRE 107 001

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé

Indications complémentaires : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé

Indications complémentaires : Compte tenu des données disponibles, les critères de

classification ne sont pas remplis Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Indications complémentaires : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Cancérogénicité : Non classé

Indications complémentaires : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis Toxicité pour la reproduction : Non classé

Indications complémentaires : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Indications complémentaires : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

propan-2-ol (67-63-0)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
--	--

Indications complémentaires : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Indications complémentaires : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Éthylène glycol (107-21-1)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	Risque présumé d'effets graves pour les organes (reins) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (par ingestion).
---	--

Danger par aspiration : Non classé

Indications complémentaires : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

STOP GIVRE 107 001

Identification du produit	Aérosol
---------------------------	---------

11.2 Informations sur les autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

Nom du produit : STOP GIVRE 107 001

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë) : Non classé

Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique): Non classé

propan-2-ol (67-63-0)	
CL50 - Poisson [1]	9640 mg/l Pimephales promelas
CE50 - Crustacés [1]	> 10000 mg/l Daphnia magna
Éthylène glycol (107-21-1)	
CL50 - Poisson [1]	72860 mg/l
NOEC chronique poisson	15380 mg/l
NOEC chronique crustacé	8590 mg/l
éthanol (64-17-5)	
CL50 - Poisson [1]	11200 mg/l
CE50 - Crustacés [1]	12340 mg/l
CE50 72h - Algues [1]	275 mg/l

12.2 Persistance et dégradabilité

STOP GIVRE 107 001	
Persistence et dégradabilité	Facilement biodégradable.
Biodégradation	> 70 % 5 jours
propan-2-ol (67-63-0)	
Persistence et dégradabilité	Facilement biodégradable.
Éthylène glycol (107-21-1)	
Persistence et dégradabilité	Facilement biodégradable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

STOP GIVRE 107 001	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.

12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.7 Autres effets néfastes

Indications complémentaires Éviter le rejet dans l'environnement.

Nom du produit : STOP GIVRE 107 001

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour le traitement du produit/emballage :

Evacuer les aérosols usagés ou endommagés sur des sites de décharge autorisés.

Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

Récipient sous pression

Ne pas percer ou brûler même après usage.

Ecologie - déchets : Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IMDG / IATA / ADN / RID

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification				
UN 1950	UN 1950	UN 1950	UN 1950	UN 1950
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU				
AÉROSOLS	AÉROSOLS	Aerosols, inflammable	AÉROSOLS	AÉROSOLS
Description document de transport				
UN 1950 AÉROSOLS, 2.1, (D)	UN 1950 AÉROSOLS, 2.1	UN 1950 Aerosols, inflammable, 2.1	UN 1950 AÉROSOLS, 2.1	UN 1950 AÉROSOLS, 2.1
14.3. Classe(s) de danger pour le transport				
2.1	2.1	2.1	2.1	2.1
				
14.4. Groupe d'emballage				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.5. Dangers pour l'environnement				
Dangereux pour l'environnement: Non	Dangereux pour l'environnement: Non Polluant marin: Non	Dangereux pour l'environnement: Non	Dangereux pour l'environnement: Non	Dangereux pour l'environnement: Non
Pas d'informations supplémentaires disponibles				

Nom du produit : STOP GIVRE 107 001

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Mesures de précautions pour le transport :

Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR) : 5F
 Dispositions spéciales (ADR) : 190, 327, 344, 625
 Quantités limitées (ADR) : 11
 Quantités exceptées (ADR) : E0
 Instructions d'emballage (ADR) : P207, LP02 Dispositions spéciales d'emballage (ADR): PP87, RR6, L2 Dispositions relatives à l'emballage en commun (ADR): MP9
 Dispositions spéciales de transport - Colis (ADR) : V14
 Dispositions spéciales de transport - Chargement, déchargement et manutention (ADR)
 Dispositions spéciales de transport - Exploitation (ADR): CV9, CV12 : S2
 Code de restriction en tunnels (ADR) : D

Transport maritime

Dispositions spéciales (IMDG) : 63, 190, 277, 327, 344, 959
 Quantités limitées (IMDG) : SP277
 Quantités exceptées (IMDG) : E0
 Instructions d'emballage (IMDG) : P207, LP02 Dispositions spéciales d'emballage (IMDG) : PP87, L2 N° FS (Feu) : F-D
 N° FS (Déversement) : S-U
 Catégorie de chargement (IMDG) : Aucun(e)

Transport aérien

Aucune donnée disponible

Transport par voie fluviale

Aucune donnée disponible

Transport ferroviaire

Aucune donnée disponible

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

Nom du produit : STOP GIVRE 107 001**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****15.1.1. Réglementations UE**

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux.

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants

Ne contient aucune substance soumise au RÈGLEMENT (CE) N° 1005/2009 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 septembre 2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) 2019/1148 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs

Teneur en COV : 93,8 % (760 g/l)

Autres informations, restrictions et dispositions légales: Directive Générateur Aérosol 75/324/CEE et ses adaptations.

Ne contient aucune substance soumise au règlement (CE) 273/2004 du Parlement européen et du Conseil du 11 février 2004 sur la fabrication et la mise sur le marché de certaines substances utilisées pour la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes

15.1.2. Directives nationales

France	
Maladies professionnelles	
Code	Description
RG 66	Rhinites et asthmes professionnels
RG 84	Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel : hydrocarbures liquides aliphatiques ou cycliques saturés ou insaturés et leurs mélanges ; hydrocarbures halogénés liquides ; dérivés nitrés des hydrocarbures aliphatiques ; alcools ; glycols, éthers de glycol ; cétones ; aldéhydes ; éthers aliphatiques et cycliques, dont le tétrahydrofurane ; esters ; diméthylformamide et diméthylacétamine ; acétonitrile et propionitrile ; pyridine ; diméthylsulfone et diméthylsulfoxyde

Nom du produit : STOP GIVRE 107 001

No ICPE	Installations classées Désignation de la rubrique	Code Régime	Rayon
4321.text	Aérosols « extrêmement inflammables » ou « inflammables » de catégorie 1 ou 2, ne contenant pas de gaz inflammable de catégorie 1 ou 2, ni de liquide inflammable de catégorie 1. La quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant :		

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

RUBRIQUE 16: Autres informations

Indications de changement			
Rubrique	Élément modifié	Modification	Remarques
	Date de révision	Modifié	
	Remplace la fiche	Modifié	
	Commentaires (après la composition)	Ajouté	
1.1	Code du produit	Modifié	
3	Composition/informations sur les composants	Modifié	

Sources des données : RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16

décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006.

Autres informations : Imp. DL4.

Nom du produit : STOP GIVRE 107 001

Texte intégral des phrases H et EUH:	
Acute Tox. 4 (par voie orale)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4
Aerosol 1	Aérosol, catégorie 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2
Flam. Liq. 2	Liquides inflammables, catégorie 2
H222	Aérosol extrêmement inflammable.
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H229	Réceptacle sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H280	Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Press. Gas (Comp.)	Gaz sous pression : Gaz comprimé
STOT RE 2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition répétée, catégorie 2
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition unique, catégorie 3, Effets narcotiques

La classification respecte : ATP 12 Fiche de données de sécurité (FDS), UE

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.